

# CONVENTION DE MENTORAT DE CARRIÈRE

## **Partenaires de mentorat**

Nom et Prénom du / de la mentor-e :

Nom et Prénom du / de la mentee :

Décident de s'engager dans un partenariat de mentorat avec les conditions suivantes :

## 1. Objectifs du mentorat

## 2. Fréquence et durée

La-e mentor-e et la-e mentee se rencontrent de façon régulière à savoir : 3 fois par an au minimum.

La durée prévue de chaque rencontre est d'une heure en moyenne.

La durée et la fréquence peuvent s'adapter à chaque situation.

### 3. Contact entre les rencontres

La-e mentor-e est d'accord d'être / ne souhaite pas être sollicité-e par la-e mentee en dehors des rencontres prévues. (souligner ce qui convient)

La-e mentee est d'accord d'être / ne souhaite pas être sollicité-e par la-e mentor-e en dehors des rencontres prévues. (souligner ce qui convient)

#### 4. Sphère privée et confidentialité

La-e mentor-e et la-e mentee s'engagent à respecter la confidentialité de ce qui sera partagé et à respecter la sphère privée de l'autre.

## 5. Responsabilités du/de la mentor-e

Le-a mentor-e s'engage à faire preuve de bienveillance dans sa relation avec le-a mentee-e.

Le-a mentor-e s'enquête à suivre le-a mentee jusqu'au bout du programme de mentorat.

Le-a mentor-e s'engage à déclarer tout conflit d'intérêt qui pourrait avoir lieu dans le cadre de ce partenariat de mentorat.

Le-a mentor-e désigne une personne de référence en cas de problème :

---

## 6. Responsabilités du-de la mentee

Le-a mentee s'engage à planifier, organiser et préparer les rencontres et les points de discussion à aborder ensemble.

Le-a mentee s'engage à compléter un tableau récapitulatif avec les dates de rencontres et de fournir un court résumé des points abordés après chaque rencontre.

Le-a mentee s'engage à remplir la fiche de bilan à la fin du programme de partenariat.

## 7. Responsabilité

Le-a mentor-e et le-a mentee portent ensemble et à parts égales la responsabilité du bon déroulement du partenariat de mentorat.

## 8. Modification/adaptation du contrat

À tout moment, la relation de mentorat peut être rediscutée et le cadre peut être modifié (interruption, changement de situation personnelle/professionnelle, etc).

## 9. Difficultés

En cas de difficultés dans la relation de mentorat, la-e mentee se réfère à la présidence de la commission de l'égalité en contactant Maude Ligonnet (maude.ligonnet@unige.ch). Dans ce contexte, la confidentialité sera garantie.

## 10. Consentement : (toutes les cases sont à cocher)

MENTEE	MENTOR-E
<input type="checkbox"/> Je m'engage à respecter cette convention	<input type="checkbox"/> Je m'engage à respecter cette convention
<input type="checkbox"/> J'ai compris les conditions de participation	<input type="checkbox"/> J'ai compris les conditions de participation
<u>Lieu, date :</u>	<u>Lieu, date :</u>
<u>Signature :</u>	<u>Signature :</u>